



**Délibération du conseil municipal
Séance du 25 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine Bancel FRANGIONE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, Corinne GAMBA, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Excusés avec pouvoir : Noémie BIMUZ, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ; François FERRETTI, conseiller municipal, pouvoir donné à Catherine FRANGIONE ; François GÉRENTET, conseiller municipal, pouvoir donné à Pierre BOUVIER ; Jean-Michel HALET, conseiller municipal, pouvoir donné Patrick MÉANT ; Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne GAMBA.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Pierre BURGHARDT a été nommé secrétaire de séance.

2025-03-06 : Affectation du résultat 2024 – Budget général Commune.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

CONSIDÉRANT QUE le résultat N - 1 doit faire l'objet d'une affectation,

CONSIDÉRANT QUE le résultat N - 1 doit combler en priorité le besoin de financement,

CONSIDÉRANT QUE le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

CONSTATANT QUE les résultats du compte administratif de l'année 2024 sont les suivants :

- Un excédent de fonctionnement (résultat de clôture 2024) de 440 703.71 euros,
- Un besoin de financement de la section d'investissement de 0 euros (*excédent de clôture de la section d'investissement au compte administratif 762 504.82 € déduit du montant des restes à réaliser en dépense 1 048 121.07€ et crédité des restes à réaliser en recette 557 688 € = 272 071.15 € résultat positif*).

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation de 360 000.00 euros en investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / recette d'investissement - Excédent de fonctionnement capitalisé) ;
- Affectation de 80 703.71 euros en fonctionnement (compte 002 / recettes de fonctionnement - Résultat de fonctionnement reporté).

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

AFFECTE le résultat tel que défini ci-dessus pour le budget principal de la commune.

Le 25 mars 2025

Patrick MÉANT
Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice :22

Présents :17

Votants :22

